

Procès-verbal de la réunion du comité d'entreprise du 26 Février 2014

Le comité d'entreprise a siégé en réunion plénière le 26 Février 2014, à partir de 9h00, sous la présidence de Mme Bénédicte MARTIN, présidente du Directoire de Centrale Innovation. Cette réunion s'est tenue par visioconférence, au siège social de la société pour les salariés basés à Ecully et à l'Ecole Centrale de Nantes pour le salarié basé au sein de l'établissement de Nantes.

Etaient présents :

- La Présidente : Bénédicte MARTIN
- Les membres titulaires : Jean-Christophe ABRY, Michel LABROUSSE, Odile VITALI
- Les membres suppléants : Jocelyne GIRODON

Etait invitée Marie DECOUZ

1. Approbation du procès-verbal de la réunion du 27 Janvier 2014

Le procès-verbal a été reçu par l'ensemble des membres. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Informations sur les entrées de commandes, facturations et trésorerie de la société / Résultat de l'année 2013

A ce jour, pour l'année 2014 :

- Carnet de commandes : 1 000 000€
- Carnet de négociation : 5 300 000€
- Facturation : 500 000€
- Trésorerie reste à un très bon niveau

L'année 2014 commence bien, pas de soucis majeurs en vue.

Concernant le résultat de l'année 2013, celui-ci sera communiqué avec le bilan qui sera transmis pour la prochaine réunion CE.

3. Mise en place d'une réflexion sur les reliquats de contrats arrivés à échéance en fin d'exercice : des contacts ont-ils été pris avec les directeurs de laboratoire et responsables scientifiques de contrats afin de les informer de ces règles de fonctionnement ? A-t-on un échéancier des différentes étapes de cette réflexion ?

Aucune nouvelle règle de fonctionnement n'a été mise en place récemment.

Une réunion avec les directeurs de laboratoires de l'Ecole Centrale de Lyon va être organisée avant de rencontrer les responsables scientifiques. Les contacts ont été pris avec les directeurs de laboratoire.

Une procédure interne de suivi des réserves va être mise en place.

La possibilité de mettre en réserve les reliquats sur contrat est un moyen de sécuriser les personnels en CDI dans les laboratoires, ce qui répond à une attente du personnel qui avait été discutée en CE.

4. Discussion relative aux modalités d'évolution de carrière des personnels permanents. Reconnaissance, validation et valorisation des acquis de l'expérience

Il avait prévu que ce sujet soit abordé à l'occasion de l'arrivée de Marie Decouz à Centrale Innovation. Cette dernière a étudié les évolutions de carrière de l'ensemble des salariés en CDI de Centrale Innovation. Des documents ont été préparés (fiches de poste, positionnement sur la grille, grilles d'entretiens individuels, revalorisations...) et seront envoyés auprès des responsables scientifiques de ces salariés.

La procédure de validation des acquis de l'expérience (VAE) doit suivre des règles strictes bien encadrées. Une information auprès des salariés sera faite, notamment en ce qui concerne la reconnaissance des diplômes.

Une démarche de réflexion sur ces sujets va être mise en place.

5. Mise en place d'une discussion sur les modalités d'acquisition de jours d'ancienneté

Il a été proposé de modifier les règles d'acquisition des règles d'ancienneté (actuellement 1 jour tous les 5 ans plafonnés à 4 jours, proposé de réduire cette durée à 1 jour tous les 4 ans au lieu de 5, avec toujours un plafonnement à 4 jours maximum) afin de réduire les écarts existants avec les personnels statutaires des établissements de rattachement, en particulier en ce qui concerne les salariés en CDI. Ce sujet sera discuté avec les Directeurs de laboratoires.

6. Quelles sont les utilisations prévues des financements obtenus via le CICE ?

Le retour CICE sera d'environ 74 000€.

Les priorités seront données à la poursuite des investissements sur les outils informatiques (COCLICO, mise en place de fiches de suivi d'activité sur la plateforme EURECIA...), sur des embauches de personnels au niveau de la structure administrative et pour de l'investissement dans des start-ups.

7. Etude d'une possibilité d'évolution du régime horaire pour les salariés C-Innov des laboratoires

Est-il possible que les salariés dans les laboratoires puissent effectuer leur charge de travail sur 4,5 jours ? Cela est possible pour les salariés Centrale Innovation à temps plein, structure ou laboratoires, comme cela est clairement indiqué dans l'accord d'entreprise concernant l'aménagement du temps de travail.

8. Mise en place d'un accord relatif aux astreintes de salariés C-Innov pour des projets spécifiques

Une information a été faite auprès des organisations syndicales représentatives de la branche afin de les informer de cette entrée en négociation. Aucun retour n'a été fait.

Les négociations débuteront le 19 Mars 2014.

Cette première réunion permettra aux membres de la DUP de demander tous les documents et informations nécessaires pour la négociation, d'organiser le planning prévisionnel des réunions de négociation sur les astreintes, ainsi qu'une date de clôture prévoyant la fin des négociations.

9. Mutuelle : étudier plusieurs possibilités de mutuelles (individuelle et collective) ; voir devis ci-joint

Trois devis ont été reçus de l'APCIL afin d'être comparés à la situation actuelle. Une demande a aussi été faite auprès d'AG2R. Nous sommes en attente de leur devis.

Des demandes ont été faites pour des mutuelles isolées ou familiales.

Actuellement la même mutuelle est imposée à l'ensemble des salariés. Il est possible d'imposer auprès de tous les salariés une formule de base avec possibilité pour les salariés de surcotiser sur certains points.

Les différentes options vont être étudiées et une réflexion menée sur ce sujet.

10. Compte CE : bilan 2013

Le bilan du CE est présenté en réunion. Aucune remarque particulière n'est formulée sur ce bilan.

11. Information RTT employeur 2014

La moitié des jours RTT est imposé par l'employeur. La Direction de C-Innov décide pour 2014, comme précédemment, que ces journées imposées seront d'une part le 30 mai 2014 et du 22 au 31 décembre 2014 inclus pour les personnels dans les laboratoires, et d'autre part le 30 mai 2014 et du 26 au 31 décembre 2014 inclus pour les personnels administratifs au siège. Ces jours seront directement posés sur la plateforme Eurecia. Une note de service sera diffusée auprès des salariés.

12. Mise en place d'un CHSCT pour l'établissement de Lyon sur 2014

Une nouvelle demande d'une salarié a été proposée afin d'intégrer le CHSCT. Des élections partielles vont donc être organisées prochainement. Un nouvel appel à candidatures aura donc lieu au préalable.

13. Questions diverses

- Préparation de l'assemblée générale qui aura lieu le 24 Avril 2014. Le CE devra soumettre son avis sur le bilan social et comptable qui lui sera transmis prochainement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 11h00.

La prochaine réunion du CE aura lieu le ***Mercredi 26 Mars 2014 à 9h00.***

A Ecully, le 26 Février 2014,

Jean-Christophe ABRY
Secrétaire du CE Centrale Innovation

